

## 3.8 Population handicapée

En 2008, sur 41 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans, 6 % disent avoir une reconnaissance administrative de leur handicap leur ouvrant droit au bénéfice de l'**obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH)**.

Cette population est plus masculine, car constituée de 56 % d'hommes contre 49 % pour l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans. En effet, les reconnaissances faisant suite à un accident du travail ou à une maladie professionnelle sont délivrées pour plus de 80 % à des hommes travaillant comme ouvriers. Les personnes avec une reconnaissance ouvrant droit à l'OETH sont aussi plus âgées et moins diplômées que l'ensemble de la population des 15-64 ans. Elles ont également un taux d'activité et d'emploi très inférieurs à ceux de la population en âge de travailler. Seulement un tiers des personnes avec une reconnaissance du handicap sont en emploi, avec une sous-représentation féminine. Les personnes reconnues handicapées occupent plus souvent des emplois à temps partiel. Plus de la moitié des personnes avec un handicap reconnu et à la recherche d'un emploi établit un lien entre la perte de son emploi et sa santé.

En 2008, le taux de chômage des bénéficiaires potentiels de l'OETH s'établit à 22 %, soit plus du double de celui de l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans. Celui des femmes est supérieur à celui des hommes. Pour les 15-29 ans, ce taux est deux fois plus élevé en cas de handicap reconnu. De plus, un

diplôme du supérieur ne semble pas constituer une meilleure garantie pour l'insertion, puisque le taux de chômage ne décroît pas lorsque le niveau de diplôme s'élève.

La **prestation de compensation du handicap (PCH)** créée en 2006 vise à remplacer progressivement l'**allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)**. L'ACTP a pour objectif de financer les besoins en aide humaine, alors que la PCH couvre divers types d'aides (aides humaines, mais aussi aides techniques ou aménagements de logements par exemple). La PCH est principalement attribuée pour financer de l'aide humaine, le plus souvent pour dédommager un aidant familial. Les allocataires de la PCH sont plus souvent en couple et moins souvent inactifs que ceux de l'ACTP. Au 31 décembre 2010, en France, 112 700 personnes perçoivent la PCH, en augmentation de 32 % en un an, et 87 600 l'ACTP (- 7 %).

En 2010-2011, trois enfants ou adolescents handicapés sur quatre sont scolarisés en milieu ordinaire, dont un sur trois en scolarisation collective. Les élèves souffrant de troubles intellectuels et cognitifs constituent près de la moitié des élèves handicapés dans le premier degré, un peu plus du tiers dans le second degré. Ils sont plus souvent en scolarisation collective, et forment la majorité des élèves des établissements médico-sociaux. Ils semblent donc avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire. ■

### Définitions

**Scolarisation individuelle** : scolarisation d'un jeune handicapé dans une classe ordinaire.

**Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), autre titre de participation (ATP), compte social du handicap, enquête Handicap-santé auprès des ménages (HSM), fédérations françaises handisport et du sport adapté, licence sportive, obligation d'emploi des personnes handicapées (OETH), population handicapée, prestation de compensation du handicap (PCH), scolarisation collective** : voir rubrique « définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Les bénéficiaires de l'allocation compensatrice pour tierce personne et de la prestation de compensation du handicap : deux populations bien différentes » *études et résultats* n° 772, Drees, août 2011.
- « Les parcours professionnels des personnes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap », *Dares Analyses* n° 041, juin 2011.
- « La situation sur le marché du travail en 2008 des personnes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap », *Dares Analyses* n° 040, juin 2011.
- « Les comptes de la protection sociale en 2009 », *études et résultats* n° 755, Drees, février 2011.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr), rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

## Caractéristiques de la population avec une reconnaissance du handicap en 2008

en %

	Population en millions Total	Sexe		Âge				Niveau de diplôme			
		Hommes	Femmes	15-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-64 ans	Bac+2 ou sup.	Bac ou brev. prof.	CAP BEP	BEPC ou aucun diplôme
Pop. bénéficiant d'une reconnaissance administrative du handicap	2,5	56	44	9	15	28	48	10	9	30	51
<b>Population totale</b>	<b>41</b>	<b>49</b>	<b>51</b>	<b>29</b>	<b>20</b>	<b>22</b>	<b>29</b>	<b>27</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>31</b>

Champ : personnes âgées de 15 à 64 ans.

Sources : Drees et Insee, enquête Handicap-santé.

## Emploi et chômage des personnes handicapées en 2008

en %

	Pop. bénéficiant d'une reconnaissance adm. <sup>1</sup>			Pop. de 15 à 64 ans
	Hommes	Femmes	Ensemble	
Taux d'activité	50	41	46	71
Taux d'emploi	39	31	36	64
Taux de chômage	21	24	22	10

1. Personne ayant une reconnaissance administrative du handicap.

Lecture : la notion de chômage utilisée ici se fonde sur la déclaration spontanée des personnes et non sur la définition du Bureau international du travail ; sont au chômage les personnes qui n'ont pas d'emploi mais déclarent en chercher un, qu'elles soient inscrites ou non à Pôle emploi. Il n'est pas tenu compte du fait qu'elles effectuent ou non des démarches pour trouver un emploi, ni de leur disponibilité à en occuper un.

Champ : personnes âgées de 15 à 64 ans.

Sources : Drees et Insee, enquête Handicap-santé.

## Mode de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2010-2011

Niv. d'enseignement <sup>1</sup>	Scol. en milieu ordinaire		Étab. hospitaliers	Étab. méd. & sociaux <sup>2</sup>
	Individuelle	Collective		
<b>Premier degré</b>	<b>83 309</b>	<b>42 985</b>	<b>4 957</b>	<b>62 075</b>
Préélémentaire	27 465	7 571	1 808	18 543
Élémentaire	55 844	35 414	3 149	43 532
<b>Second degré</b>	<b>54 865</b>	<b>20 229</b>	<b>1 935</b>	<b>6 492</b>
Premier cycle	43 287	7 923	1 212	4 481
Second cycle	11 118	1 199	723	2 011
Niveau indéterminé <sup>3</sup>	460	11 107	300	2 353
<b>Total</b>	<b>138 174</b>	<b>63 214</b>	<b>7 192</b>	<b>70 920</b>

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers et médico-sociaux.

2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

3. Les élèves fréquentant un établissement de second degré ordinaire sans en avoir nécessairement le niveau sont comptabilisés dans le total ; à l'inverse, les élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer ne sont pas pris en compte dans le total.

Source : Depp.

## Déficiences principales des allocataires de l'ACTP et de la PCH au 31 décembre 2008

en %

	ACTP	PCH	Ensemble
Moteur	37,2	42,3	39,6
Intellectuel	18,4	7,2	13,1
Visuel	14,6	4,8	9,9
Auditif et/ou langagier	0,5	18,0	8,9
Plurihandicap	7,3	9,5	8,3
Psychique	8,7	7,5	8,1
Autres handicaps	13,3	10,7	12,1
<b>Ensemble (en nombre)</b>	<b>66 850</b>	<b>63 750</b>	<b>130 600</b>

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 20 à 59 ans vivant en domicile ordinaire.

Source : Drees, enquête auprès des bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH 2009-2010.

## Montants des prestations liées au handicap

en millions d'euros

	2008 (r)	2009	09/08 en %
<b>Invalidité</b>	<b>29 221</b>	<b>30 380</b>	<b>4,0</b>
Rentes d'invalidité	9 629	9 657	0,3
Compensations de charges <sup>1</sup>	1 756	1 973	12,4
Autres prestations en espèces <sup>2</sup>	7 243	7 737	6,8
Prestations en nature	10 593	11 014	4,0
<b>Accidents du travail</b>	<b>8 949</b>	<b>9 205</b>	<b>2,9</b>
Indemnités journalières	2 989	3 124	4,5
Rentes d'accidents du travail	3 928	4 016	2,2
Autres prestations en espèces <sup>3</sup>	914	909	-0,5
Prestations en nature <sup>4</sup>	1 118	1 156	3,4
<b>Ensemble handicap<sup>4</sup></b>	<b>37 051</b>	<b>38 429</b>	<b>3,7</b>
<b>Indemnités journalières (acc. du travail)</b>	<b>2 989</b>	<b>3 124</b>	<b>4,5</b>
<b>Rentes</b>	<b>13 556</b>	<b>13 673</b>	<b>0,9</b>
<b>Prest. en espèces (y c. comp. de charges)</b>	<b>9 913</b>	<b>10 618</b>	<b>7,1</b>
<b>Prestations en nature (invalidité)<sup>4</sup></b>	<b>10 593</b>	<b>11 014</b>	<b>4,0</b>

1. Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), Allocation de présence parentale (APP), Prestation de compensation du handicap (PCH) et Aide médicale générale des départements.

2. Notamment l'Allocation adulte handicapé (AAH) et la Garantie de ressources aux travailleurs handicapés (GRTH) et les allocations du Fonds spécial d'invalidité (FSI).

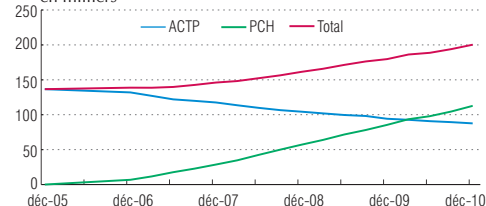
3. Allocation du Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

4. Les prestations handicap se définissent ici comme la somme des prestations invalidité et accidents du travail, à l'exception toutefois des soins de santé liés aux accidents du travail, c'est-à-dire aux prestations en nature de ce risque.

Source : Drees, comptes de la protection sociale.

## Évolution du nombre d'allocataires de l'ACTP et de la PCH

en milliers



Champ : personnes payées, vivant à domicile ou en établissement, de tous âges.

Source : Drees, enquête trimestrielle sur la PCH auprès des conseils généraux.

## Licences et clubs affiliés aux fédérations françaises handisport et du sport adapté en 2010

	Handisport	Sport adapté	Total
Licences masculines	16 887	23 209	40 096
Licences féminines	7 251	12 602	19 853
Autres titres de part.	1 637	6 373	8 010
<b>Total</b>	<b>25 775</b>	<b>42 184</b>	<b>67 959</b>
Clubs	1 109	882	1 991

Source : mission des Études, de l'Observation et des Statistiques.